La sécurité routière
AU CŒUR DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Des actions de prévention adaptées aux déplacements professionnels de vos agents et aux réalités de vos contribuables.

Les déplacements font partie du quotidien des agents comme des contribuables : trajets professionnels, interventions, conduite de véhicules de service ou déplacements personnels.

L'ANPER accompagne les **collectivités** avec des **actions de sensibilisation à la sécurité routière** adaptées à tous les publics, avec une attention particulière portée aux seniors et à leur mobilité.

Et si votre collectivité organisait sa prochaine action de prévention avec l'ANPER ?

Sensibilisation • Prévention • Mobilité • Sécurité routière

Agir aujourd'hui pour DES DÉPLACEMENTS *plus sûrs demain...*

Sur la route, les **habitudes et les comportements** jouent un **rôle essentiel**. Vitesse, fatigue, alcool, stupéfiants, méconnaissance de certaines règles ou encore comportements inadaptés peuvent augmenter les risques lors des déplacements.
Mettre en place une **action de prévention** permet de créer un temps dédié pour informer, sensibiliser et faire évoluer durablement les comportements.

UNE ACTION UTILE POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

› Sensibiliser vos agents et vos contribuables :
Faire prendre conscience des risques liés aux déplacements et à la conduite.

› Prévenir les comportements à risque :
Aborder concrètement les facteurs pouvant compromettre la sécurité sur la route.

› Actualiser les connaissances :
Revenir sur les règles essentielles et les bonnes pratiques de conduite.

› Intégrer la prévention dans votre démarche interne :
Créer un temps collectif autour d'un sujet qui concerne directement la vie professionnelle et personnelle des agents.

› Encourager des comportements responsables :
Faire de chaque participant un acteur de sa propre sécurité et de celle des autres usagers.

DES ACTIONS QUI S'ADAPTENT À VOS BESOINS

Chaque collectivité possède ses propres réalités : métiers exercés, fréquence des déplacements, types de véhicules utilisés, organisation des services ou problématiques rencontrées par les agents et contribuables. **L'ANPER** peut construire l'action en fonction du **contexte et des objectifs** identifiés avec la collectivité.

Les thématiques pouvant être abordées :

- Risque routier et comportements responsables
- Éco-conduite et mobilité plus responsable
- Stupéfiants et conduite
- Seniors, mobilité et sécurité
- Fatigue et vigilance
- Alcool et conduite
- Code de la route
- Vitesse et prise de risque

Une action ANPER DANS VOTRE COLLECTIVITÉ, *comment ça fonctionne ?*

01 - ÉCHANGE SUR VOS BESOINS

Identification du public concerné, de vos objectifs, de votre organisation et des problématiques de mobilité ou de sécurité routière que vous souhaitez aborder.

02 - CONSTRUCTION DE L'ACTION

Définition du contenu, du format, des modalités d'intervention et des moyens pédagogiques adaptés à votre collectivité.

03 - INTERVENTION ET SENSIBILISATION

L'action est animée par un intervenant ANPER à travers une pédagogie favorisant la compréhension, les échanges et l'implication des participants.

04 - ÉVALUATION ET BILAN

L'action peut être évaluée afin de mesurer son déroulement, les acquis et la satisfaction des participants, et d'identifier les éventuelles suites à donner.

Sensibiliser, mais surtout faire participer...

Pour favoriser la prise de conscience, l'ANPER privilégie une approche concrète et participative. Selon l'action proposée, différents outils pédagogiques peuvent être mobilisés afin d'alterner apports théoriques, échanges et situations pratiques.

- Quiz et questionnaires
- Mises en situation
- Vidéos de sensibilisation
- Échanges et retours d'expérience
- Ateliers pratiques
- Supports pédagogiques

Et à qui S'ADRESSENT ces actions ?

Les actions peuvent concerner différents profils au sein de la collectivité, en fonction des besoins identifiés :

- agents amenés à conduire dans le cadre de leurs missions
- personnels effectuant régulièrement des déplacements
- utilisateurs de véhicules de service
- contribuables séniors
- contribuables ayant besoin actions de sensibilisation à la sécurité routière
- plus largement, agents que la collectivité souhaite sensibiliser aux enjeux de sécurité routière et de mobilité.

L'expertise ANPER au service de votre prévention

Depuis 1985, l'ANPER développe et anime des actions dans le domaine de **l'éducation et de la sécurité routière.**
Son savoir-faire repose sur la construction d'actions structurées, l'intervention de professionnels qualifiés, l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées et l'évaluation des actions menées.

Une expertise en sécurité routière

Des intervenants qualifiés

Des actions structurées et adaptables

Une démarche intégrant évaluation et bilan

ET SI LA PROCHAINE ACTION AVAIT LIEU DANS VOTRE COLLECTIVITÉ ?

Vous souhaitez sensibiliser vos agents au risque routier ou mettre en place une action de prévention adaptée à votre collectivité ? **Échangeons sur vos besoins.**

L'équipe **ANPER** vous accompagne pour identifier l'action la plus adaptée à votre public, à vos objectifs et à votre organisation.
Rendez-vous sur notre site **www.anper.info** ou contactez-nous : **contact@anper.info** – **01 41 44 82 60**

anper_asso
Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière
ANPER - Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière